msa
santé
famille
retraite
services

Santé Sécurité au Travail

Santé

Famille

Retraite

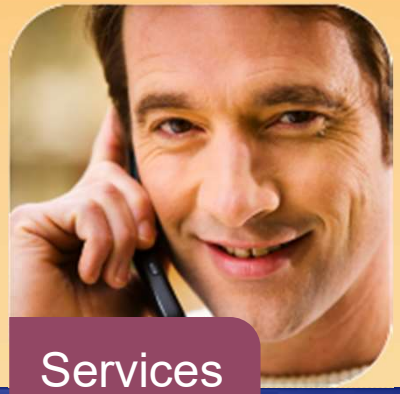
Services

Reynald FRAISY
Conseiller en Prévention
fraisy.reynald@picardie.msa.fr

03.23.23.68.75 **06.32.54.59.03**

Gestes Barrières
Distanciation Sanitaire

La Prévention des Risques Professionnels

Les conseillers en prévention > *leur métier*

Diagnostiquer les risques

Études statistiques
Analyse des accidents
Mis en œuvre de la réglementation
Identification des risques
Diagnostic des conditions de travail…

Proposer et aider

Contrats de prévention / AFSA
Supports pédagogiques
Participation aux CHSCT
Conseils techniques
Mise en œuvre de sites référence…

L'essentiel et plus encore

La Prévention des Risques Professionnels

Les conseillers en prévention > *leur métier*

Former

Salariés, exploitants, jeunes
Formation avec des partenaires
(machinisme, secourisme…)

Informer et sensibiliser

Articles de presse
Événementiel agricole
Réunions Thématiques
Concours…

Réaliser des études

Tests sur matériel
Accompagnement de projets
Postes de travail…

msa santé famille retraite services
L'essentiel et plus encore

Recommandations Générales

Recommandations sanitaires

Afficher clairement et visiblement les recommandations pour tout le personnel affecté aux travaux de vendanges (vignes, pressoirs, cuveries, transports collectifs, vendangeoirs, lieux d'hébergement, …)

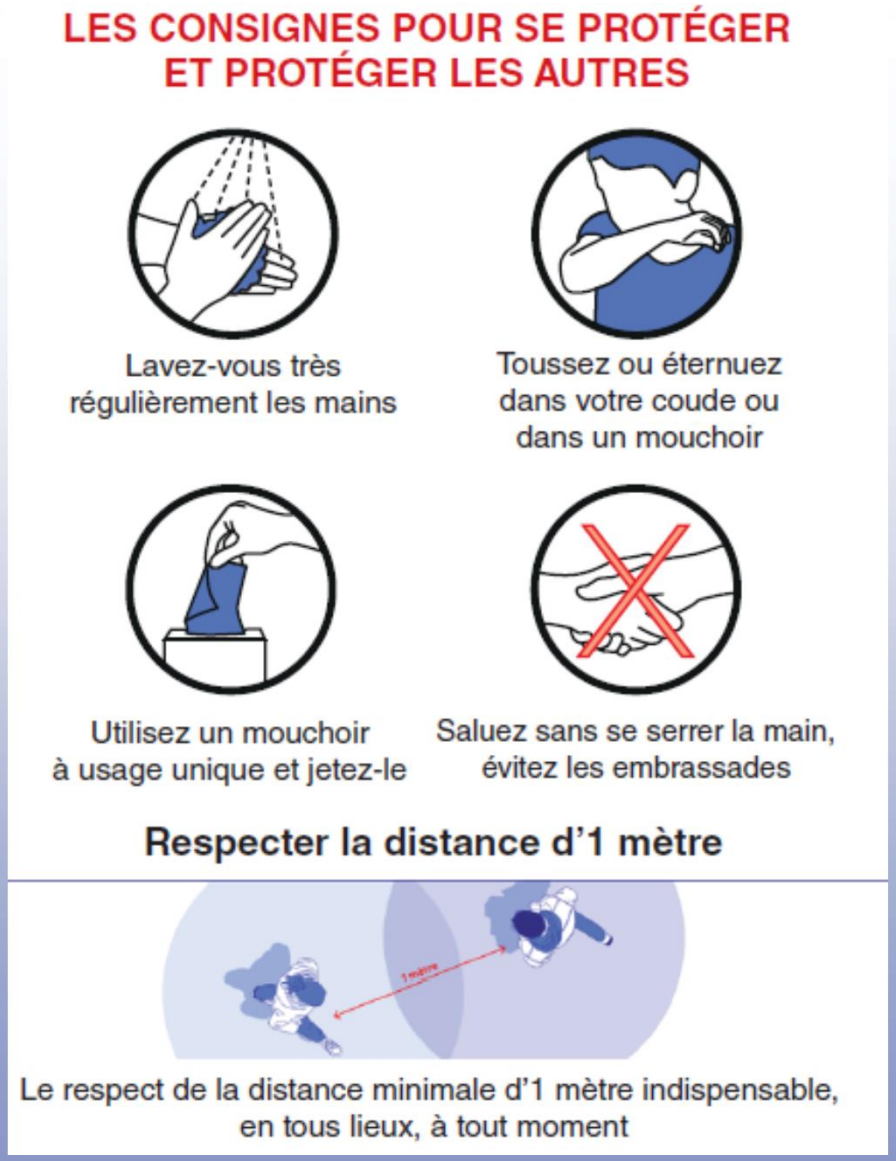

Recommandations Générales

Recommandations sanitaires

S’assurer de la bonne diffusion des consignes aux salariés des consignes de sécurité sanitaires selon leur emploi.

S ’assurer que ces consignes soient comprises par l’ensemble des salariés, y compris les étrangers.

Recommandations Générales

Lavage des mains

Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon dans tous les endroits le permettant.

Systématiser la mise à disposition de bidons d'eau claire, de savon, de solution ou GHA, des essuies mains, de sacs poubelle.

Recommandations Générales

Distance minimale

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** lorsque la distance minimale d' **1 MÈTRE** ne peut être respectée.

Veiller à fournir en quantité suffisante le nombre de masques.
Si masques jetables -> autant de masques par tranche de 4 heures travaillées.
Si masques lavables -> 60° C au moins 30 minutes

Informer les salariés

Organisation Générale

Accueil

Eviter les regroupements, faites respecter la distance minimale d' **1 MÈTRE.**
Organiser une file d'attente.
Lavage des mains (eau avec savon ou solution / GHA)

Signature des contrats

Un espace dédié (distance)
Pas de prêt de stylo
Prévoir un bannette pour éviter les échanges de docs main à main

La base documentaire

www.ssa.msa.fr

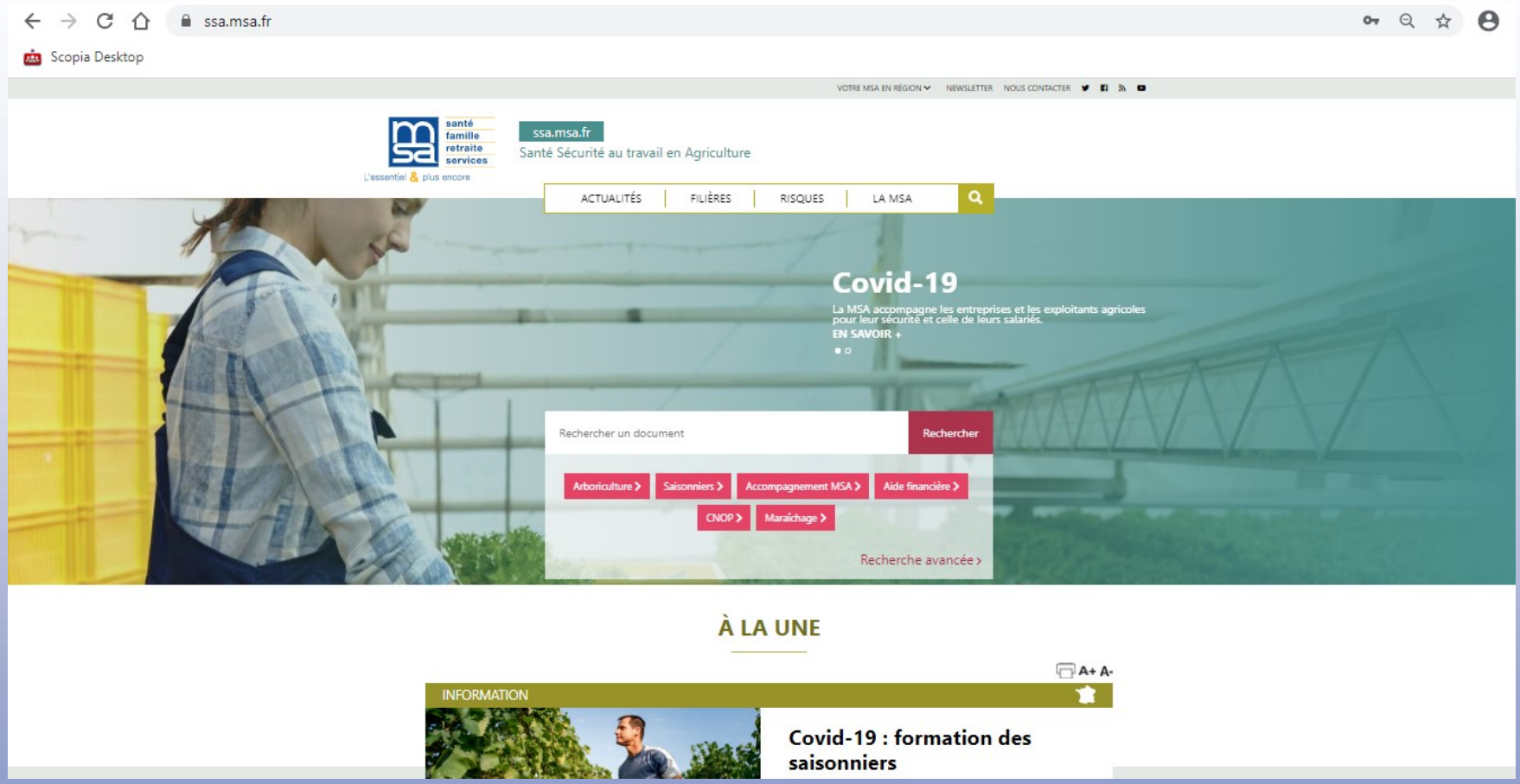

La base documentaire

https://picardie.msa.fr/lfy/sst